



Succession immobilière

Par vinceduvar

Bonjour ma mère vient de décédé elle laisse a ma s?ur et moi une maison évaluer sans dpe a 100000? quel sont les frais du a cet héritage et combien.

Ensuite puis-je revendre mes part a son mari pour un montant inférieur a la moitié du bien et combien cel a coûterait

Par Rambotte

Bonjour.

La valeur de votre héritage est donc de 50000?.

Déjà, vous n'avez pas de droits de succession à payer.

Reste le coût des formalités chez le notaire (acte de notoriété, attestation immobilière), que je ne sais pas évaluer.

Pour la vente à votre mari, quel est votre régime matrimonial ? Car sans contrat de mariage, vous êtes en communauté réduite aux acquêts, et donc toute acquisition sera commune à vous deux... sauf s'il remploie lui-même des fonds propres.

En outre, votre s?ur devra être notifiée (par acte extrajudiciaire) de la vente, car elle dispose d'un droit de préemption au prix convenu.